



**CERCLE DE TIR DE MONTGERON**  
**89, rue de la Garenne**  
**91230 MONTGERON**  
**Tél. : 01.69.83.26.60**  
[www.ctmongeron.fr](http://www.ctmongeron.fr)

## **COMPTE-RENDU DE LA 37<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DU C.T.M. DU 7 DECEMBRE 2024**

Vu la convocation à la 37<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 21 novembre 2024,

Le samedi 7 décembre 2024, les adhérents du Cercle de Tir de Montgeron se réunissent au stand de tir, en Assemblée Générale Ordinaire.

**202** adhérents sont habilités à voter. Le quorum est fixé à un tiers des votants soit **68** personnes.

Le CTM a reçu **58** procurations, **54** adhérents étaient présents. Soit un effectif de **112** adhérents présents ou valablement représentés.

### **L'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.**

La séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Jacky Ruel.  
Agnès Bruzek assure le secrétariat de séance.

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2023
2. Lecture et approbation du rapport moral
3. Lecture et approbation du rapport financier 2023-2024
4. Quitus au Comité directeur
5. Vote du budget prévisionnel 2024-2025
6. Election du tiers des membres du Comité Directeur:
7. Réunion du Comité Directeur pour proposer à l'Assemblée Générale son candidat pour le poste de Président
8. Compte-rendu sportif de la saison 2023/2024

9. Compte-rendu sportif de la saison 2023/2024 pour l'Ecole de Tir
10. Informations diverses : Appel à bénévoles, SIA, Concours internes...
11. Questions diverses

### **Examen des points à l'ordre du jour :**

#### **1 – Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2023**

Le compte rendu est affiché au stand et il est également disponible sur le site internet du C.T.M. Il a également été renvoyé à chaque adhérent avec la convocation de la présente Assemblée Générale. Chacun a pu en prendre connaissance.

Aucune question n'est posée à son sujet, il est procédé à son approbation :

*Votes : abstention : 0; contre : 0 ; le CR est adopté à l'unanimité des suffrages.*

#### **2 – Approbation du Rapport Moral (Annexe 1)**

Le Président, Jacky RUEL, présente une synthèse de l'année 2023/2024.

Il informe les adhérents du décès de Dominique Clément, notre ancien Président de 2013 à 2021, pour lequel une minute de silence est effectuée à sa mémoire, ainsi que la pose d'une plaque commémorative.

J. Ruel expose le vol des rails de la ciblerie 25m survenu la veille de la réouverture du club en septembre 2023.

Il annonce l'augmentation importante du nombre d'adhérents, +24% par rapport à la saison sportive 2022/2023, ce qui a motivé l'élargissement des horaires d'ouverture le lundi et le mercredi dès 16h, et la réalisation des tirs découverte sur un créneau réservé le vendredi de 18h30 à 20h. L'augmentation des recettes liées aux cotisations a aussi permis l'acquisition de nouvelles armes et de nouvelles cibles électroniques.

Il annonce également les nouveaux membres bénévoles qui ont proposé de rejoindre le Comité Directeur. A la prochaine Assemblée Générale, une modification des statuts sera votée afin d'augmenter le nombre de membres du Comité Directeur de 15 à 18.

Jacky Ruel remercie également l'ensemble du Comité Directeur déjà en place et de tous les bénévoles pour leur aide dans la gestion du club et les compétitions sportives.

Il annonce enfin les concours internes qui auront lieu en 2025 et incite tous les adhérents à y participer.

Concernant le projet d'extension du CTM, celui-ci doit être retravaillé afin de scinder le projet en 2 : un pas de tir 50m, et un nouveau pas de tir 10m avec plus de postes.

Il termine son allocution en présentant ses vœux pour la nouvelle année.

Il est ensuite procédé à l'approbation du Rapport Moral :

*Votes : abstention : 0 ; contre : 0 ; le CR est adopté à l'unanimité des suffrages.*

### **3 - Approbation du rapport financier 2023/2024 (Annexe 2)**

Les éléments du bilan financier 2023/2024 sont présentés par Christian TURIER, Trésorier.

La saison sportive 2023/2024 se termine avec un résultat négatif de 902 euros, essentiellement en raison de la Fête des 30 ans du Club qui a rassemblé 110 personnes.

Pour les recettes, le CTM a bénéficié de 49 droits d'entrée. Il a aussi eu la chance de bénéficier d'un don du sponsor «HOMA Solution ». La location des armes, la vente de munitions et les « tirs découverte » représentent également une grosse partie des recettes, ce qui vient contrebalancer la diminution de nos subventions et permet de favoriser les investissements.

Pour les principaux poste de dépenses, outre le paiement des licences à la FFTir pour 16264€, le plus gros poste reste celui des compétitions avec 12076€ euros. La fête des 30 ans du club a aussi « explosé » le budget avec 3536€ (contre 1000 € habituellement pour le traditionnel barbecue).

En investissement, on note l'achat de tenues sportives, de cibles électroniques, de potences pour l'Ecole de Tir et de nouvelles armes pour 8629€ (2 pistolets LP2, 1 Pardini 22LR avec kit de conversion 32, 2 Carabines 10m et 1 carabine 22LR).

Recettes : **69238€**                      Dépenses : **70140€**                      Différence : - **902 €**

Le Bilan Financier est ensuite soumis à l'Assemblée pour approbation :

*Votes : abstention : 0 ; contre : 0 ; le rapport financier est approuvé à l'unanimité.*

### **4 - Quitus**

Le Comité Directeur demande à l'Assemblée, l'approbation de la gestion des comptes pour l'exercice 2023-2024.

*Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le quitus est donné au Trésorier du CTM, à l'unanimité.*

### **5 - Vote du budget prévisionnel 2024-2025 (Annexe 3)**

Le trésorier, Christian TURIER, présente les grandes lignes du budget prévisionnel.

Il a été établi, pour les recettes, sur une estimation de 220 adhésions et 40 nouveaux droits d'entrée, en sachant qu'à ce jour ces nombres sont déjà dépassés. Ce dépassement de recettes pourra permettre des investissements supplémentaires en matériel ou équipement vestimentaire.

Au niveau des dépenses, une petite augmentation du budget compétitions est prévue, en lien avec l'augmentation du nombre de compétiteurs et les bons résultats prévisibles.

Au niveau des investissements, les tenues sportives seront financées par le CTM à raison de 25% du prix de vente. L'achat de nouvelles armes sera poursuivi à hauteur de 9706€.

Au total, le budget à l'équilibre pour l'année 2024/2025 est établi à 71107 euros.

Aucune question n'est posée, le budget prévisionnel est soumis à l'Assemblée pour approbation :

***Votes** : abstention : 0 ; contre : 0 ; Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.*

## **6 - Election du tiers des membre du Comité Directeur :**

Le Comité Directeur dispose de 15 places, renouvelables par tiers tous les 2 ans.

5 membres sont donc soumis à réélection :

- ✓ Daniel Chevin
- ✓ Michel Millerieux
- ✓ Christian Turier
- ✓ Manuel Rodrigues
- ✓ Thierry-Jack Pommier

Et 2 nouvelles personnes se sont aussi proposées pour en faire partie avant l'AG :

- ✓ Pauline Gaunon
- ✓ Guillaume Lapierre

Au final, le Comité Directeur en place propose la répartition suivante :

- Daniel Chevin est nommé Membre d'Honneur du Comité Directeur
- Il est remplacé par Pauline Gaunon dont la candidature est soumise à l'élection présente.
- Guillaume Lapierre est coopté par le Comité Directeur, en attendant que sa candidature soit soumise à élection à la prochaine AG, après modification des statuts pour un passage de 15 à 18 du nombre des membres du Comité Directeur.

Aucune question n'étant posée, l'élection des 5 membres suivants est soumise à l'Assemblée pour approbation :

- ✓ Pauline Gaunon
- ✓ Michel Millerieux

- ✓ Christian Turier
- ✓ Manuel Rodrigues
- ✓ Thierry-Jack Pommier

**Votes** : abstention : 0 ; contre : 0 ; L'élection de ces 5 membres est approuvée à l'unanimité.

Jacky Ruel souhaite la bienvenue aux 2 nouveaux membres, Pauline Gaunon (élue) et Guillaume Lapierre (coopté).

### **7 - Réunion du Comité Directeur pour proposer à l'Assemblée Générale son candidat pour le poste de Président**

Du fait du changement de la composition du Comité Directeur, le poste de Président doit être élu.

Jacky Ruel brigue un nouveau mandat de Président, personne ne proposant sa candidature pour ce poste.

Aucune question n'est posée, l'élection de Jacky Ruel au poste de Président est soumise au vote :

**Votes** : abstention : 0 ; contre : 0 ; Jacky Ruel est réélu Président du CTM à l'unanimité.

### **8- Compte-rendu sportif de la saison 2023/2024 (Annexe 4)**

Gilles Barges, Président de la Commission sportive, présente les différents résultats obtenus par les cadet.te.s, junior.re.s, dames et seniors aux compétitions, qu'elles soient internes au club, départementales, régionales et nationales, à 10m ou à 25/50m.

Félicitations à l'ensemble des compétiteurs, pour leur participation à toutes ces épreuves et pour leurs excellents résultats ! A noter que leur nombre est en augmentation, et tout particulièrement chez les carabiniers.

On note une meilleure participation de nos adhérents aux compétitions internes au club, à savoir le concours 10m Jean-Claude Rocher et la coupe des gros calibres aux 25m. En revanche le concours vitesse militaire n'a pas eu lieu faute de tireurs.

Enfin, la Commission sportive remercie le Comité Départemental de l'Essonne, le corps arbitral et les stands de tir du département pour leur dévouement tout au long de cette année sportive.

L'année 2024/2025 s'annonce sous de très bons auspices, avec un record du nombre de compétiteurs, pistoliers mais également carabiniers, et tout particulièrement de nos cadet.te.s et junior.re.s. Un grand merci à nos bénévoles, encadrants et coachs !

## **9 – Compte-rendu sportif de la saison 2023/2024 pour l'EDT (Annexe 5)**

Laurent Lacroix, aidé de Michel Millerioux, Président de la Commission EDT, présente les différents résultats et les podiums obtenus par nos jeunes de l'Ecole de Tir aux compétitions départementales, régionales et nationales, que ce soit en palmarès individuels ou par équipe.

L'Ecole de Tir a ramené la Coupe du Challenge Lopes au club, après avoir terminé 2<sup>ème</sup> l'an dernier. Et elle a de nouveau terminé 1<sup>ère</sup> au Challenge Kamody et a conservé le trophée pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive ! Encore de nouveaux super résultats cette année !!!

Michel Millerioux tient à remercier Laurent Lacroix pour son implication dans l'Ecole de Tir, ainsi que A. Charon, J. Dupaquier et D. Jean, qui font aussi partie de l'équipe éducative. La qualité de leur enseignement booste nos jeunes et leur donne d'excellentes bases, comme en témoignent les excellents résultats de ceux devenus aujourd'hui cadet.te.s et junior.re.s.

## **10 – Informations diverses : Appel à bénévoles, SIA, Concours internes...**

### **SIA :**

J. Ruel rappelle aux détenteurs d'armes réglementées, la nécessité de s'inscrire au SIA, le nouvel outil du gouvernement destiné à faciliter la gestion des détentions, l'achat et la vente des armes réglementées.

La création du compte SIA doit obligatoirement être réalisée avant le 31 décembre 2024, au risque de sanctions si ce n'est pas fait.

Une fois le compte créé, le tireur a 6 mois pour y enregistrer toutes ses armes, si besoin en utilisant le courrier interne au compte SIA pour communiquer avec la Préfecture, afin d'enregistrer les autorisations puis les armes détenues.

Par ailleurs le tireur doit également y télécharger sa licence de l'année.

Le SIA informe les détenteurs d'armes de procéder au renouvellement de leur autorisation 4 mois avant son expiration, toujours avec l'outil SIA.

Jacky Ruel rappelle aux adhérents que le Club peut les aider en cas de difficulté d'utilisation, et Laurent Lacroix qu'il ne faut pas hésiter à contacter la Préfecture via le SIA en cas d'anomalie sur le râtelier numérique par exemple.

### **EDEN :**

L'application EDEN est dédiée aux adhérents. Elle leur permet de récupérer leur licence (obligatoire lors de leur participation aux compétitions), de vérifier que les données personnelles enregistrées sont correctes, et de déposer les nouveaux certificats médicaux pour la saison sportive suivante.

Elle fait l'objet d'une information lors de l'inscription au club. Le mode d'emploi d'EDEN est aussi expliqué sur le site internet du CTM.

### **Recherche de bénévoles :**

Comme chaque année, le CTM fait appel à d'éventuels bénévoles pour participer à l'accueil du stand, à la distribution des armes et à la facturation des ventes, pour lesquels ils seront formés à l'outil informatique. Il faut être au minimum 2 pour assurer les permanences, sinon le stand ne peut pas ouvrir.

### **Concours internes :**

Le concours interne 10m Jean-Claude Rocher sera ouvert de début janvier à fin février 2025. Il est accessible à tout adhérent du club, quel que soit son niveau, puisqu'il y aura plusieurs catégories (débutant, non compétiteur et compétiteur), donc le CTM incite tous ses tireurs à y participer car tout le monde a une chance d'accéder à un podium.

### **Armes prêtées pour les compétitions :**

Dans la mesure où le nombre de compétiteurs augmente, les emprunts d'arme lors des weekends de compétition sont aussi plus nombreux. Il existe donc un risque de manque d'armes pour les tireurs loisirs sur ces weekends. Jacky Ruel demande aux adhérents loisirs de ne pas en tenir rigueur au CTM, qui œuvre par ailleurs pour augmenter les investissements en armes.

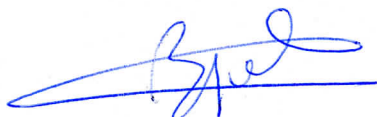
Carole Gaunon rappelle également la nécessité de prendre soin des armes et du matériel mis à disposition.

## 11 - Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h30.

**Agnès BRUZEK**  
**Secrétaire Général**



**Jacky RUEL**  
**Président**



## **ANNEXES**

**Annexe 1** : Rapport Moral

**Annexe 2** : Rapport Financier

**Annexe 3** : Budget Prévisionnel

**Annexe 4** : Compte-Rendu Sportif de la saison 2023/2024

**Annexe 5** : Compte-Rendu Sportif de la saison 2023/2024 pour l'EDT

**Annexe 6** : Informations diverses

## RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,

Cette saison 2023/2024, marquée par le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la création des locaux, a mal débutée puisqu'à la veille d'ouvrir notre stand (29 août) nous nous sommes fait dérober les rails de notre ciblerie 25m. Pour leurs remplacements, il y avait deux choix : laisser l'agglo gérer la situation (déclaration à l'assurance, marché public), ou que le CD s'en occupe. En accord avec l'agglo, c'est cette 2<sup>ème</sup> option qui fut privilégiée car il était évident que nous devons rapidement remettre en service cette ciblerie. Nous pouvons remercier Manuel Rodrigues qui a fait les démarches auprès de plusieurs fournisseurs et trouver la meilleure solution pour une installation rapide de ces rails. Nous avons ainsi pu remettre en service notre pas de tir 25m le 11 octobre.

Ensuite, le 2 décembre nous avons été informés d'une bien plus triste nouvelle. Il s'agit du décès de Dominique Clément, notre ancien président de 2013 à 2021. Comme déjà expliqué à l'AG 2023, il ne méritait pas de terminer sa vie comme cela s'est passé. Nous déplorons fortement la passivité de la commune de Massy, de la police et des services sociaux face à cette situation. Minute de silence.

Pour cette saison 2023/2024, 225 adhérents ont cotisé dont 8 en 2<sup>ème</sup> club. Nous avons ainsi dépassé largement le nombre de la saison précédente qui était de 181 soit 24% d'augmentation. En début 2024, nous craignons quelques difficultés quant à la fréquentation de nos pas de tirs mais seulement quelques jours en janvier/février ont demandés un peu d'attente. Nous pensons que la décision d'ouvrir le club dès 16h les lundis et mercredis a contribué à étaler la fréquentation. Toutefois, nous constatons que le créneau 16h 17h ne fait pas le plein, aussi nous demandons à ceux qui ne travaillent pas de faire le maximum pour venir pendant cette période. Pour libérer aussi quelques places pendant les heures d'ouverture, nous assurons maintenant les tirs découverte les vendredis de 18h30 à 20h. A noter que depuis 2022/2023, nous constatons un accroissement de la fréquentation féminine : 18.2% en 2022/2023, 20.9% en 2023/2024 et 22.5% pour la saison en cours. Concernant les jeunes de moins de 18ans, il y a une petite progression d'environ 0.5% chaque année : 17% en 2019/2020, 20.4% en 2023/2024 mais avec un recul de 1 point pour 2024/2025.

Cette augmentation d'adhérents nous a apportée des recettes supplémentaires ce qui nous a permis d'investir au niveau de la ciblerie électronique SportQuantum et des armes soit une cible SQ pour l'EDT, l'échange des 3 anciennes cibles SQ, 2 carabines Fein P500, un LP2 avec crosse XS, un pardini 22LR avec conversion 32 et une carabine 22LR gaucher Anshutz. Nous devons aussi remercier notre sponsor OMA Solutions qui a largement contribué à l'achat des maillots et vestes pour les compétiteurs, l'EDT et les membres du CD.

A l'AG de 2021, nous avons modifié les statuts pour passer le nombre possible de membres au Comité Directeur de 12 à 15. A l'AG de 2023, de nouveaux membres ont été élus, nous permettant ainsi d'atteindre le nombre de 15 au Comité Directeur. Toutefois, si d'autres adhérents ont du temps à nous accorder, nous nous ferons une joie de les former afin qu'ils puissent nous assister à l'accueil. En effet il se peut que pendant certaines périodes comme les vacances scolaires, l'effectif des membres du CD soit restreint et de ce fait ces volontaires seront la bienvenue. A notre prochaine AG de 2025, conséquence de l'augmentation des adhérents, et suite à la demande de 2 adhérents désireux d'intégrer le CD, nous envisageons de passer le nombre de membres du CD de 15 à 18. Lors de cette AG, nous procéderons donc à un vote pour la modification des statuts.

Depuis 2022/2023 nous nous sommes engagés à améliorer la formation au sein de l'école de tir ainsi que pour les cadets/juniors et les compétiteurs. Les effets commencent à se voir au niveau des résultats qui ne cessent de progresser. Nous pouvons remercier pour leur engagement toute l'équipe des encadrants ainsi que tous les autres membres du Comité Directeur qui font le maximum pour que le club fonctionne correctement. Les compétiteurs vous le diront, ils sont tous satisfaits de la gestion des compétitions que ce soit pour la logistique ou les inscriptions ; un grand merci à Agnès Bruzek pour cette activité. Comme

chaque année, je remercie aussi Franck Gauthier qui fait toujours le maximum pour être présent chaque samedi afin d'aider à la logistique de l'école de tir.

Chaque année nous organisons notre concours interne 10m en janvier/février, « La coupe des Gros » et « La Vitesse militaire » aux 25m au printemps. Depuis ces 2 dernières saisons, nous avons une meilleure participation au concours 10m : 26 en 2022/2023 et 31 en 2023/2024. C'est encourageant mais reste toutefois insuffisant compte tenu du nombre d'adhérents. La coupe des Gros attire toujours une dizaine de tireurs mais la VM beaucoup moins ; une seule inscription en 2023/2024 nous a contraint d'annuler cette compétition. Nous vous rappelons que chacun a ses chances et ces compétitions s'adressent à toutes et tous du débutant au compétiteur. Pour le concours 10m, nous ferons 3 catégories : débutants (inscrits de l'année), confirmés (hors compétiteurs) et compétiteurs. Donc merci de vous inscrire nombreux début janvier.

La Communauté d'Agglomération n'a toujours pas donnée suite à notre projet de construction d'un pas de tir 50m. De notre côté, nous devons retravailler le devis estimatif que nous avons fourni afin de scinder le projet en deux : extension 10m et pas de tir 25m.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente année 2025.

Vive le tir sportif et longue vie à notre club et si possible avec les extensions 50m et 10m.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie

## BILAN 01/09/2023 au 31/08/2024

ACTIF	PASSIF
CSL Crédit Mutuel 29601.09	Réserves 31020.34
Compte Crédit Mutuel 164.15	
Compte Caisse 214.05	Résultat 2023-2024 -902.05
Compte ESP Compétitions 139.00	
<b>TOTAL 30118.29</b>	<b>30118.29</b>

RECETTES	DEPENSES
Cotisations 40001.00	Licences (225 dont 7 2ème club) 16264.00
Droits d'Entrée (49) 3920.00	Cotisation Ligue - CDTE 109.00
Aide CDTE/Aide Ligue pour EDT 1801.00	
Subvention VVVS 580.00	Frais de Fonctionnement 12766.60
Subvention Départementale 1615.00	Fournitures de Bureau 325.46
Bons d'achat Région IDF 0.00	Téléphone 883.77
Dons Sponsors 5000.00	Nettoyage Stand 1506.20
	Provision (report 2022-2023) 0.00
	Informatique 1748.78
	Provision (report 2022-2023) -186.12
	Provision 2023-2024 -1065.00
	Assurance 2619.13
	Formation 120.00
	Assemblée Générale 976.09
	BBQ 3536.59
	Provision (report 2022-2023) -105.72
	Entretien Matériel 758.45
Indemnités CDTE/Ligue 768.00	Divers Stand 1942.67
	Provision (report 2022-2023) 0.00
	Provision 2023-2024 -366.00
Produits Financiers 1289.51	Frais Bancaires 766.05
Locations Armes 2796.00	Réparations Armes 163.20
Locations Munitions 1312.00	Achat Rechargement 0.00
Ventes Munitions 5388.50	Achat Munitions 8240.53
	Provision (report 2022-2023) 900.00
	Provision 2023-2024 -3698.00
Vente Cibles 1125.70	Achat Cibles 1155.70
	Provision 2023-2024 -888.36
Vente Accessoires 696.50	Achat Accessoires 1577.68
	Provision (report 2022-2023) 330.00
	Provision 2023-2024 -683.10
Vente Boissons 60.00	Achat Boissons 0.00
Recharges Air et CO <sup>2</sup> 0.00	Achat CO <sup>2</sup> 0.00
Contrôles Administratifs 16.00	Compétitions 10 mètres 6776.82
	Provision (report 2022-2023) 0.00
	Compétitions 25-50 mètres 2529.22
	Provision (report 2022-2023) -413.43
	Provision 2023-2024 360.00
	Compétitions Armes anciennes 30.00
	Compétitions Ecoles de Tir 2740.85
	Concours Internes 0.00
Concours Internes 238.00	
Vente Tenues Sportives 0.00	Achat Tenues Sportives 5586.90
Vente Matériel d'Occasion 1820.80	Investissement Stand 10126.75
	Investissement Armes 8629.65
	Provision (report 2022-2023) -3230.00
	Provision 2023-2024 0.00
<b>TOTAL 69238.01</b>	<b>70140.06</b>

**Résultat de l'exercice -902.05**

Le Président



Le Trésorier



Assemblée Générale Ordinaire

ANNEXE 2

## BUDGET PREVISIONNEL 01/09/2024 au 31/08/2025

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	42217.00	Licences (220)	16942.00
Droits d'Entrée (40)	3200.00	Cotisation Ligue - CDTE	110.00
Aide CDTE/Aide Ligue pour EDT	5300.00	Frais de Fonctionnement	10710.00
Subvention VYVS	580.00	Fournitures de Bureau	500.00
Provision - report 2023-2024	0.00	Téléphone	960.00
Subvention Départementale	0.00	Provision Téléphone Aout	-72.30
Bons d'achat (Région)	0.00	Nettoyage Stand	1500.00
Indemnités CDTE/Ligue	700.00	Informatique	500.00
Sponsor	3000.00	Provision - report 2023-2024	1065.00
Produits Financiers	1300.00	Assurance	2700.00
Locations Armes	2860.00	Formation	150.00
Locations Munitions	0.00	Assemblée Générale	1000.00
Ventes Munitions	5500.00	BBQ	1000.00
Vente Cibles	1200.00	Provision - report 2023-2024	0.00
Vente Accessoires	650.00	Entretien Matériel	500.00
Vente Boissons	0.00	Divers Stand	1900.00
Recharges Air et CO <sup>2</sup>	0.00	Frais Bancaires	770.00
Contrôles Administratifs	0.00	Réparations Armes	400.00
Initiations découvertes	800.00	Achat Rechargement	0.00
Concours Internes	300.00	Achat Munitions	4500.00
Vente Tenues Sportives	3500.00	Provision - report 2023-2024	3698.00
TOTAL	71107.00	Achat Cibles	500.00
		Provision - report 2023-2024	888.36
		Achat Accessoires	600.00
		Provision - report 2023-2024	683.10
		Achat Boissons	0.00
		Achat CO <sup>2</sup>	0.00
		Compétitions 10 mètres	8100.00
		Compétitions 25-50 mètres	3500.00
		Provision - report 2023-2024	-360.00
		Compétitions Armes anciennes	100.00
		Compétitions Ecoles de Tir	3650.00
		Concours Internes	250.00
		Achat Tenues Sportives	5000.00
		Investissement Stand	
		Provision - report 2023-2024	0.00
		Ammort. Achats Cibleries (1/3 de 2188.20)	0.00
		Investissement Armes	9706.84
		Provision - report 2023-2024	0.00
		Ammort. Achats Armes (1/3)	

**Résultat de l'exercice** 0.00

Le Président



Le Trésorier



# Bilan sportif Saison 2023-2024

Cette saison a été particulièrement dense, avec un nombre record de compétiteurs.

Le Cercle de TIR de MONTGERON était présent sur les Forums d'associations de Montgeron, Vigneux sur Seine et Yerres + une journée « Portes ouvertes » au club le 09 Septembre 2023. Ces forums nous ont permis de proposer 92 Tirs Découvertes au cours de l'année

Pour info également : Nous avons accueilli le 21 Mai 2024 la Police Municipale de la ville de VIGNEUX sur SEINE pour un séminaire de cohésion

## **Départementaux 10m**

La saison sportive 2023/2024 a démarré le weekend des 18 et 19 novembre 2023 Il s'agissait de tirer les 2 disciplines vitesse en pistolet : le standard et la vitesse. Elle s'est poursuivie le weekend suivant des 25 et 26 novembre à Ollainville par la précision carabine et pistolet précision.

Un record de participation avec 32 tireurs, 24 pistoliers et 8 carabiniers, ce que nous n'avions plus vu depuis de nombreuses années... Et une très forte contribution de nos jeunes.

Nos compétiteurs ont tiré 48 matchs, toutes disciplines confondues.

Nos carabinières cadettes sont d'ailleurs Championnes de l'Essonne par équipe avec Thanh-Vy, Lorena et Gabrielle.

En vitesse, Jorane, Maéva et Elouan sont champions départementaux.

Au standard, Maéva et Elouan sont également champions départementaux.

En précision, Jorane, Maéva, Swann, Céline et Isée montent sur la 1ère marche du podium.

Enfin le CTM a remporté 3 titres de Champions de l'Essonne par équipe cadettes Jorane, Amélie et Léanne; nos Séniors 1 Simon, Sébastien et Tanguy et enfin nos Seniors 3 Thierry-Jack, Pino et Laurent.

Et pour la 1ère fois cette année, le CTM a pu concourir pour le Challenge Gauthier. Il s'agit d'une compétition départementale, qui prend en compte les résultats des 4 meilleurs pistoliers et 4 meilleurs carabiniers du club. Nous n'atteignons cette année que la 6ème place, mais c'est déjà très bien et cela a été rendu possible par notre pool de carabiniers !!!

De super résultats, à la hauteur de l'investissement de tous, tireurs et coachs !

## **Challenge Sylvie Lapierre (co-fondatrice du club)**

Ce Challenge Sylvie Lapierre oppose les clubs de l'Essonne en 3 matchs, Ollainville, Courcouronnes et Montgeron du 12 au 14 janvier 2024. Il permet aux débutants d'accéder à la compétition. 2 catégories différentes, débutants et confirmés, pour chacune des 2 armes pistolet et carabine. 36 tireurs engagés ont remporté 12 médailles d'or, 5 d'argent et 4 de bronze en individuel, ainsi que 4 médailles d'or par équipes de 3 tireurs de la même catégorie.

A noter surtout l'incroyable réussite de nos débutants, avec côté pistoliers nos cadettes Jorane, Nihel, Léanne et Charlotte ; notre Dame 1 Loreline ; nos séniors 1 Aurélien et Léonard et notre Senior 2 Jérôme.

Et preuve d'un renouveau pour le CTM, nos carabiniers débutants étaient encore plus nombreux avec nos cadettes Thanh-Vy, Loréna, Gabrielle, Sara et Lou-Ann ; notre cadet garçon Valentin ; notre seule junior fille Pauline ; notre Senior 1 Jean-Louis et nos Seniors 2 Jean-Luc, Nicolas et Khalid. Sans oublier une mention toute particulière pour notre unique carabinier confirmé Aurélien.

## **Régionaux 10m Adultes : 9 podiums pour le CTM !!!**

19 de nos tireurs se sont qualifiés et ont participé aux Championnats Régionaux à Eaubonne, les 7 et 8 janvier 2024, aux cours de 33 matchs.

Pistolet précision, Swann et Isée sont montés sur la 2ème marche du podium, Elouan, médaille de Bronze.

Pistolet vitesse, Elouan est Champion Régional, suivi de Jorane arrivée 3ème.

Pistolet standard, Elouan termine à la 2ème place et Katia à la 3ème, dans catégorie respective.

Par équipes Maéva et Swann, Jorane et Elouan ont aussi obtenu les 2ème et 3ème place par équipes mixtes jeunes.

Mais citons aussi nos autres tireurs qui se sont également très bien débrouillés : Amélie, Samuel, Daniel, Tiphaine, Céline, Simon, Sébastien, Tanguy, Thierry-Jack et Giuseppe.

Et une mention toute particulière pour nos 3 carabiniers Thanh-Vy, Aurélien et Jean-Luc !

Bref nos jeunes, et moins jeunes, ont encore frappé !!!

## **Challenge à 10m J.C. Rocher**

Le challenge 10m J.C. Rocher carabine et pistolet a rassemblé en 2024, 34 tireurs, pour 36 tirs validés, deux tireurs ayant pratiqué 2 disciplines. C'est mieux que l'an passé, avec 31 tirs, merci à tous les participants !!!!

Après plus d'un mois de compétition, il s'est clôturé le 2 mars avec la parution du palmarès et la remise des récompenses.

3 classements sont prévus, pour chacune des 2 armes, pistolet et carabine :

- Les débutants de l'année
- Les compétiteurs ayant au moins participé à une épreuve départementale
- Les non-compétiteurs et non débutants

Voici nos petites statistiques habituelles des tirs :

9 carabiniers / 27 pistoliens

9 femmes / 27 hommes

4 cadets / 2 juniors / 9 dames 1 et seniors 1 / 13 dames 2 et seniors 2 / 8 seniors 3.

15 Débutants / 3 Non-Compétiteurs / 18 Compétiteurs

De nombreuses médailles ont été distribuées ce samedi 2 mars, et bien entendu suivi du pot de l'amitié.

Le palmarès et les photos de la remise des récompenses sur le site du club.

Avec votre participation que le CTM reste un club vivant et chaleureux !!!

## **Le CTM bien représenté aux Championnats de France 10m Adultes à Tarbes !!!**

Pour ce 46èmes Championnats de France 10m adultes, le CTM y était, comme chaque année par ses tireurs qualifiés et tous pistoliens, pas de carabinier pour cette année.

Si Maéva et Isée (qualifiées en précision), Céline (qualifiée en vitesse), et Elouan (qualifié en précision, vitesse, standard, n'ont malheureusement pas pu y participer, nos autres tireurs y ont passé d'excellents moments !

Voici leurs palmarès, parmi les 2350 tireurs présents :

En pistolet précision, la gente féminine était la plus représentée :

Nos cadettes Jorane et Amélie ont terminé respectivement 25ème et 49ème.

Swann 37ème, Katia 63ème avec 527 points.

Au standard, Katia 51ème, Jorane 76ème.

Du coté des hommes au standard, Sébastien 97ème, 111ème pour Guillaume et 134ème pour notre Papé S3 Pino.

Enfin, n'oublions pas notre unique pistolière vitesse, Jorane, qui a obtenu une superbe 9ème place avec 17 points pour sa 1ère participation aux CDF 10m !

## **Championnats Régionaux des Clubs 10m**

Champion départemental grâce à son équipe 1 de pistoliens et une 5ème place pour l'équipe 2 très bien comportée en terminant 5ème, en échouant de peu en 1/4 de finale.

Quant à nos carabiniers, ils ont raflé la 2ème place, mais là aussi cela s'est joué à rien en finale

Le CTM a donc qualifié 3 équipes pour l'échelon régional pour la première fois.

Le match qualificatif et les duels se sont déroulés 27 et 28 janvier à Guyancourt pour les adultes.

Pour notre jeune équipe de carabiniers composée de Thanh Vy, Aurélien, Gabrielle, Valentin, Jean-Luc et Sara n'ont pas démerité mais a dû faire face à une grosse concurrence.

Enfin notre équipe de pistoliers, composée de Simon, Swann, Jorane, Maéva, Julien et Céline s'est inclinée en 1/4 de finale et termine 6ème sur 30 équipes inscrit.

Bref, d'excellents résultats pour tous, compte-tenu de la jeunesse de nos compétiteurs dont il s'agissait pour la plupart de leur 1ère expérience dans une telle compétition.

Et merci au coachs Manuel, Laurent, Jérôme et Didier !!!

## **Epreuve nationale du Championnat des clubs 10m à HAGENAU (67)**

Pour ces 18<sup>ème</sup> Championnat de France des Clubs, le CTM étant qualifié, nous y avons envoyer une équipe de pistoliers. Malheureusement avec une 20<sup>ème</sup> place le club restera une année supplémentaire en 2<sup>ème</sup> division.

Merci à Simon, Amélie, Henri, Jérôme et Guillaume d'avoir effectué ce déplacement Alsacien.

## **Départementaux 25/50m (individuel)**

Sur les épreuves Départementale Cadets/Cadettes et Junior fille et Garçon sont classés ensemble

### **Standard 25m,**

Cadet/Cadette : Jorane JEAN 2<sup>ème</sup> Samuel ALEXANDRE, 3<sup>ème</sup>

Junior : Maéva MARTIN FONTAINE 1<sup>ère</sup> et Championne Départementale, Elouan BRUZEK 3<sup>ème</sup>,  
Thiphaine LADAN 4<sup>ème</sup>

Dame 1 : Amandine PENY 1<sup>ère</sup> et Championne Départementale, Cécile MARTIN 3<sup>ème</sup>

Pas de Sénior 1 et 2

Séniors 3 : Thierry Jack POMMIER 2<sup>ème</sup>, Guiseppe POTORTI 4<sup>ème</sup>

### **Percussion Centrale**

Junior Garçon : Elouan BRUZEK, 1<sup>er</sup> et Champion départemental

Sénior 2 : Laurent DEYNOUX, 3<sup>ème</sup>

Sénior 3 : Thierry Jack POMMIER, 1<sup>er</sup> et Champion départemental

### **Précision**

Cadet Fille : Jorane JEAN 1<sup>ère</sup> et Championne Départementale, Amélie AGOSTO 2<sup>ème</sup>

Cadet Garçon : Samuel ALEXANDRE 2<sup>ème</sup>

Junior Fille : Maëva MARTIN FONTAINE 1<sup>ère</sup> et championne départementale,

Junior Garçon : Swann PREVOST 1<sup>er</sup> et champion départemental, Elouan BRUZEK 3<sup>ème</sup>

Dame 1 : Amandine PENY 1<sup>ère</sup> et championne départementale, Céline MARTIN 3<sup>ème</sup>

Sénior 1 : Sébastien LADAN 2<sup>ème</sup>, Simon LEFEVRE 3<sup>ème</sup>, Tanguy MABY-RAUD 7<sup>ème</sup>, MARTELLI Léonard 14<sup>ème</sup>

Sénior 2 : Jérôme DUPAQUIER 14<sup>ème</sup>

Sénior 3 : Thierry Jack POMMIER 3<sup>ème</sup>, Guiseppe POTORTI 9<sup>ème</sup>

## **Vitesse 25m**

Junior Fille / Garçon : Elouan BRUZEK 1<sup>er</sup> et Champion départemental, Maëva MARTIN FONTAINE 2<sup>ème</sup>

Dame et Sénior 1 : Céline MARTIN 5<sup>ème</sup>

## **Précision pistolet 50m**

Junior Fille et Garçon : Maëva MARTIN FONTAINE 1<sup>ère</sup> et Championne Départementale,  
Elouan BRUZEK 5<sup>ème</sup>

Senior 3 : Thierry Jack POMMIER 5<sup>ème</sup>

## **Précision carabine couché 50m**

Cadet Fille : Sara PEREIRA MARQUES 1<sup>ère</sup> et championne Départementale

Junior Garçon : Keryan BRUZEK 3<sup>ème</sup>

Sénior 2 : Nicolas MENEAU 9<sup>ème</sup>

## **Classement par Equipes standard 25m**

Le **CT MONTGERON** est 1<sup>er</sup> en catégorie Junior avec Maëva, Tiphaine et Elouan et 1401 points

En catégorie Sénior 1 le CT MONTGERON est également 1<sup>er</sup> avec Sébastien, Simon et Tanguy

## **Régionaux 25/50m (individuel)**

Sur les épreuves régionales Cadets/Cadettes sont classés ensemble

**Standard cadets/Cadettes** : JEAN Jorane 6<sup>ème</sup>, ALEXANDRE Samuel 8<sup>ème</sup>

**Standard Juniors** : Maëva MARTIN FONTAINE 7<sup>ème</sup>, Tiphaine LADAN 8<sup>ème</sup>

**Standard Dame1** : Amandine PENY 8<sup>ème</sup>, Céline MARTIN 9<sup>ème</sup>

**Percussion centrale sénior 2** : Laurent DEYNOUX 14<sup>ème</sup>,

**Percussion centrale sénior 3** : Thierry-Jack POMMIER 12<sup>ème</sup>,

**Précision Cadettes** : Jorane JEAN 1<sup>ère</sup> et championne Régionale, Amélie AGOSTO 12<sup>ème</sup>

**Précision Cadets** : Samuel ALEXANDRE 6<sup>ème</sup>

**Précision Junior fille** : Maëva MARTIN FONTAINE 4<sup>ème</sup>

**Précision Junior garçon** : Swann PREVOST 1<sup>er</sup> et Champion Régional

**Précision Dame 1** : Céline MARTIN, 14<sup>ème</sup>

**Précision Sénior 1** : Sébastien LADAN 8<sup>ème</sup>, Simon LEFEVRE 23<sup>ème</sup>, Léonard MARTELLI 37<sup>ème</sup>

**Précision Sénior 2** : Jérôme DUPAQUIER 27<sup>ème</sup>, Didier JEAN 49<sup>ème</sup>

**Précision Sénior 3** : Thierry Jack POMMIER 41<sup>ème</sup>

**Pistolet 50m Junior Fille et garçon** : Maëva MARTIN FONTAINE, 4<sup>ème</sup>

**Pistolet 50m Senior 3** : Thierry Jack POMMIER 33<sup>ème</sup>

**Carabine 50m couché : Cadette** : Sara PEREIRA MARQUES 9<sup>ème</sup> en cadette

**Carabine 50m couché** : Nicolas MENEAU 25<sup>ème</sup> en sénior 2

## **Départementaux Armes anciennes**

En catégorie KUCHENREUTER Réplique : Michel MILLERIOUX, 12<sup>ème</sup> en Sénior 3

Pistolet Mariette : Laurent LACROIX, 5<sup>ème</sup> en Séniors 1

## **Régionaux Armes anciennes**

Pistolet Mariette : Laurent LACROIX, 18<sup>ème</sup> en Séniors 1

## **Samedi 22 Juin, une remise des récompenses départementales pour les cadets, juniors, dames et seniors**

Cette remise de récompenses départementales a clôturé une année sportive 2023/2024 pour l'ensemble des compétiteurs dans la bonne humeur, sur le stand d'Ollainville : Récompenses du Challenge Lapierre, Championnats Départementaux 10m, 25/50m et tour départemental du Championnat de France des Clubs 10m et 25m... Une forte participation du CTM été présente sur place avec son président a sa tête.

Le CTM remercie l'ensemble du Comité Départemental, ainsi que tous les arbitres et les stands de tirs essonnais pour leur implication et leur dévouement tout au long de cette année sportive !!!

# Bilan de la saison 2023-2024 pour l'École De Tir

## 1°/ COMPOSITION DE L'EDT

22 élèves dont 3 filles cette saison

9 pistoliens : 1 poussin, 4 benjamins et 4 minimes

13 carabiniers : 2 poussins, 5 benjamins et 6 minimes

Nous avons eu un désistement d'adhérent pour raison médicale pendant la période.

## 2°/ RESULTATS SPORTIFS

### a) au niveau départemental

L'EDT maintient son niveau habituel en se classant deuxième des clubs de l'Essonne et en remportant le challenge KAMODY pour la 7ème année consécutive et en ramenant la coupe LOPES au club après l'avoir perdue la saison précédente. Merci à Enzo, Terry, Sérafim, Daniel-Léon, Clément, Chloé, Manon et Paul pour ces excellents résultats.

### b) au niveau régional

Le CTM se classe 3ème des clubs de l'Ile de France. En individuel, Clément remporte la 1ère place des carabiniers – 10 m précision debout – de la région. Chloé, Terry, Enzo, Inès, Sérafim et Clément performant au critérium régional. Enzo se classe 2ème dans la catégorie minime pistolet 10 m précision.

### c) au niveau national

7 élèves de l'EDT sont qualifiés au championnat de France – 6 d'office, une en liste complémentaire – soit près d'un tiers de l'école. Trois de plus depuis la précédente saison. Le niveau de ce championnat ne nous permet pas de faire un podium mais nos participants se classent honorablement.

En carabine : Clément (MG, 374,5 pts, niveau podium = 402,5, 53ème/154) et Manon (360,9 pts, niveau podium = 407, 111ème/152 sans pantalon ni chaussures de tir)

En pistolet : Enzo (MG, 310 pts, – 85ème/146), Paul (MG, 277 pts, niveau podium = 363 – 132ème/146), Terry (BG, 191 pts, niveau podium = 273, 129ème/139, blessure au poignet), Chloé (BF, 243-1x pts, niveau podium = 365, 37ème/75) et Daniel-Léon (PG, 206 pts, niveau podium = 275, 54ème/69)

# **INFORMATIONS DIVERSES**

## Annexe 6

### Obtention de la licence pour renouvellement ou nouvelle adhésion

Depuis septembre 2022, la licence est dématérialisée. Elle n'est plus fournie par la FFTir. Elle est disponible dans le nouvel outil informatique de la FFTir appelé EDEN (Espace Dématérialisé Enregistrements National)

#### Nouvelle adhésion et renouvellement

- ✚ Le nouvel adhérent vient au club avec les documents nécessaires
  - Un membre du comité directeur, enregistre ses coordonnées, sa photo d'identité et le certificat médical dans ITAC
- ✚ Le renouvellement se fait à compter du 1er septembre de l'année sportive
  - Le licencié peut à l'avance enregistrer son nouveau certificat médical dans EDEN et il passe au club pour payer sa cotisation
  - Sinon il vient au club avec son certificat qui sera enregistré dans ITAC pas un membre du comité directeur et paiera sa cotisation
- ✚ Le paiement des licences à la FFTir se faisant par lot, celui-ci se fait généralement dans les 5 à 8 jours après l'enregistrement de l'adhérent.
- ✚ Dès le paiement de la licence à la FFTir, celle-ci est disponible dans EDEN
- ✚ L'adhérent se connecte à EDEN, vérifie ses données personnelles et si des erreurs sont constatées, peut les faire modifier.
- ✚ L'adhérent peut ensuite imprimer sa licence.
- ✚ La licence est valide du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre de l'année +1
- ✚ La licence donne droit à l'assurance.

#### Certificat médical dans EDEN/ITAC.

- ✚ Il a été posé la question de savoir s'il était nécessaire de charger un nouveau certificat médical si celui-ci dépassait un an d'ancienneté en cours de saison pour garantir la validité de la licence. La réponse est clairement NON.
- ✚ Toutes les licences qui ont été validées le restent jusqu'au 30 septembre qui suit la date de clôture de la saison de la licence indépendamment de l'ancienneté du certificat médical.
- ✚ Il en est de même pour l'assurance attachée à la licence fédérale qui va jusqu'à cette date.
- ✚ Ex. un certificat médical en date du 1er avril 2022 permet de créer ou de renouveler une licence pour la saison 2022-2023 qui restera valide jusqu'au 30 septembre 2023.
- ✚ Si le licencié passe chez le médecin en cours d'année, il peut lui demander un certificat médical ce qui facilitera le renouvellement de sa licence la saison suivante.
- ✚ Si pour certaines activités liées à la pratique du tir, il est nécessaire de disposer d'un certificat médical de moins d'un an, cette information ne remet pas en cause cette exigence.

### EDEN/ITAC

#### ITAC (Gestion Internet du Tir, des avis préalables et des clubs)

- ✚ Cet outil est mis à la disposition des clubs pour gérer les adhérents
- ✚ Il permet d'enregistrer une 1<sup>ère</sup> adhésion avec enregistrement du certificat médical
- ✚ Il permet ensuite de modifier les données d'un adhérent
- ✚ Il permet de procéder à un renouvellement de la licence

- ✚ Il permet d'obtenir l'avis préalable (feuille verte) pour l'obtention d'une autorisation de détention d'arme.
- ✚ Il permet de gérer les demandes de mutation.

## EDEN (Espace Dématérialisé Enregistrements National)

- ✚ Cet outil est mis à la disposition des clubs et des adhérents
- ✚ Les adhérents ont accès à leurs données personnelles et peuvent signaler des erreurs pour modification.
- ✚ Les adhérents peuvent demander les avis préalables (feuille verte)
  - Attention : Si vous cliquez sur « *Historique des demandes* », vous obtiendrez la liste de vos dernières demandes. **La date d'expiration n'a aucun lien avec la date de fin de validité de votre autorisation de détention.** C'est la date de validation de votre feuille verte plus 5ans. La date de fin de validité de votre autorisation de détention sera normalement supérieure à cette date.
- ✚ Les adhérents peuvent imprimer leur licence
- ✚ Les adhérents peuvent télécharger leur photo ou certificat médical

## Procédure d'entrée au club.

- ✚ Licence obligatoire : le badge est lu par une douchette qui permettra de vérifier si l'adhérent est inscrit au club et s'il est habilité à tirer aux 25m. L'arrivée de l'adhérent est enregistrée dans un fichier de l'application CAISSE.
- ✚ Le badge sera toujours demandé pour visualisation des présents sur le tableau actuel et association avec les armes louées.
- ✚ Tous les déplacements avec armes à feu (compétition ou stand de tir) doivent se faire avec justificatifs (licence et autorisation de détention imprimée depuis votre compte SIA).

## Tirs contrôlés

- ✚ L'arrêté du 28 Avril 2020 (NOR : INTA1933589A) fixe le nouveau régime de la délivrance des avis préalables par la fédération Française de Tir.
- ✚ La Fédération Française de Tir est considérée par l'administration et la FINIADA comme un tier de confiance.
- ✚ **Le carnet de tir et sa vérification par l'administration sont purement et simplement supprimés de même que la notion de tirs contrôlés.**
- ✚ Cependant nous conservons le carnet de tir pour les 3 premiers tirs contrôlés consécutivement au passage 25m.
- ✚ Seul l'avis préalable signé par le Président de l'association devra accompagner les demandes d'autorisation de détention.
- ✚ Ce nouveau régime entre dans le cadre de la création du SIA (Système Informatisé de la Gestion des Armes) qui est détaillé dans les décrets du 28 Avril 2020.
- ✚ Du fait de la suppression du Carnet de tir, l'obligation de détention de ce dernier lors du transport d'armes soumises à autorisation et sa présentation à première réquisition aux forces de police ou de gendarmerie sont évidemment abrogées ; il en est de même pour la disposition imposant le dessaisissement des armes en cas de non-respect de l'obligation de pratiquer trois tirs contrôlés par an.

## Détention armes

- ✚ Arme de catégorie B (soumise à autorisation)
- ✚ Autre cas :
  - Tir sportif / Risque professionnel / Arme de catégorie A / Arme de catégorie C / Arme de catégorie D

- Pour pratiquer le tir sportif ou en cas de risque professionnel, vous pouvez demander l'autorisation d'acheter et détenir certaines armes classées en catégorie B.
- Il s'agit d'armes à feu de poing (pistolet, revolver) et d'épaule (fusil, carabine).
- Certaines armes à impulsion électrique (tasers, choqueurs) et des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes (bombes lacrymogènes) sont également concernés.

## Détenir une arme pour le tir sportif : quelles sont les règles ?

### Types d'armes

- ✚ Armes d'épaule à 1 coup
- ✚ Armes d'épaule à répétition manuelle
- ✚ Armes d'épaule à répétition automatique ou semi-automatique
- ✚ Armes de poing (pistolet, revolver)

### Autorisations de détention

#### Le SIA :

Depuis fin février 2024, les demandes d'autorisation de détention des armes de catégorie B se font à partir de l'outil **SIA** (Système d'Information des Armes). Le principe est de n'avoir qu'une seule autorisation de détention pour votre râtelier numérique. Pour les primo-accédants, le râtelier ne peut dépasser 6 armes (pendant 5 ans), pour les autres c'est 15.

1. Pour une 1<sup>ère</sup> acquisition, vous devrez donc créer un compte dans le SIA.

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/compte/creer/etape-1>

La création se fait en 2 étapes :

- 1) Vous renseignez les infos suivantes : Nom, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Prénoms, date et lieu de naissance, importation recto et verso de votre carte d'identité, adresse de votre lieu principale d'habitation, importation d'un justificatif de domicile, numéro de téléphone et adresse mail. Au final, vous saisissez un code « Captcha » et un mail vous est envoyé pour passer à la 2<sup>ème</sup> étape.

A noter : les seuls titres acceptés pour justifier son identité par le SIA sont les suivants :

- Une carte nationale d'identité d'un pays membre de l'Espace Économique Européen (EEE) ou de la Suisse.
- Un passeport d'un pays membre de l'EEE ou de la Suisse.
- Un titre de séjour français pour les ressortissants hors UE/EEE et Suisse

- 2) Lorsque vous cliquez sur le lien qui vous est donné dans le mail, la page web vous demande de saisir un mot de passe et les réponses à 3 questions qui seront utilisées dans le cas où suite à oubli de votre mot de passe vous demandez à le réinitialiser (mot de passe oublié).

Il vous sera demandé de saisir un « Numéro SIA » si vous en avez déjà obtenu un lors de précédente(s) transaction(s) chez un armurier suite à achat ou vente d'arme(s). Si tel n'est pas le cas, un numéro vous sera créé.

A l'issue de cette étape, un mail vous est de nouveau envoyé pour vous communiquer le **numéro SIA** et votre **identifiant de connexion**.

Bien conserver ces deux éléments :

- L'identifiant sert à vous connecter à votre compte
- Le numéro SIA sera à présenter à l'armurerie lors d'une prochaine transaction en armurerie (achat ou vente d'arme).

Une fois le compte créé, vous pourrez y accéder en utilisant le lien suivant :

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

Vous devrez utiliser l'identifiant et le mot de passe mentionnés ci-avant.

Vous allez ensuite dans l'onglet « Mes démarches » pour démarrer la demande (Acquisition). Si accordée, la durée de validité de l'autorisation est de 5 ans.

2. Pour un renouvellement, c'est le SIA qui vous informera par mail de procéder à ce renouvellement (environ 4 mois avant la date de fin de validité). Il vous suffit d'aller dans l'onglet « Mes démarches » pour démarrer le processus de renouvellement.

Pour chacun des 2 cas, il vous sera demandé deux documents : l'avis préalable (feuille verte) et la copie intégrale de l'acte de naissance qu'il vous faudra scanner et télécharger dans le SIA.

Ensuite, la préfecture traitera votre demande. Il est fort probable que vous serez convoqué dans un commissariat faisant suite à une demande d'enquête de la préfecture. Lorsque vous irez au commissariat, pensez à amener la facture de votre coffre ou les photos de l'installation de votre coffre (porte fermé et ouverte).

Une fois votre demande traitée, vous recevrez un mail du SIA vous le notifiant. Vous pouvez alors consulter votre compte dans l'onglet mes démarches pour visualiser le résultat de la démarche. Si la demande est acceptée, l'onglet « Mes titres de détention » vous permettra de visualiser et imprimer le document « **Autorisation d'acquisition et de détention d'armes** » que vous devrez avoir avec vous lors de vos déplacements entre votre lieu d'habitation et le club de tir. Ce titre pourra aussi vous être demandé lors des contrôles de police effectués au sein de notre club. Ce titre vous donne la date de fin de validité de votre détention. C'est cette date qui est prise en compte pour démarrer un renouvellement. Ne pas tenir compte de la date de fin de validité associée à la feuille verte que vous pouvez visualiser dans EDEN. A partir de cet onglet (Mes titres de détention), vous avez aussi la possibilité d'imprimer votre « **Carte européenne d'armes à feu** ».

Donc, pour une 1<sup>ère</sup> acquisition, une fois l'autorisation de détention obtenue, il ne vous reste plus qu'à passer en armurerie pour enregistrer les armes que vous voulez acheter. Ne pas oublier votre numéro SIA.

Les conditions d'obtention sont les suivantes :

- ✚ Être majeur ou mineur sélectionné pour participer à des concours de tir internationaux
- ✚ Être mineur de 12 ans au moins, autorisé par une personne exerçant l'autorité parentale
- ✚ Être titulaire d'une licence en cours de validité de la Fédération française de tir
- ✚ Conservation des armes à domicile dans un coffre ou armoire forte.
- ✚ Pratique régulière du tir pendant toute la période précédant la demande d'autorisation.
- ✚ À noter que l'absence de pratique du tir pendant douze mois consécutifs ou plus au cours de cette période fait obstacle à la délivrance de l'avis favorable de la Fédération.
- ✚ Un tir par an, au moins, demeure donc nécessaire.
- ✚ **Le comité directeur a décidé de porter à 3 le nombre minimal de tirs par an. Dans la négative, il sera procédé à un tir contrôlé.**
- ✚ L'Administration ne prévoit aucun autre mode de preuve de l'assiduité du demandeur que la certification de l'avis préalable par le président signataire dudit avis et la certification par la ligue régionale et par la Fédération Française de Tir (ces deux opérations sont effectuées via ITAC).

Particularité concernant les renouvellements d'autorisations de détention

- ✚ Vous devez procéder au renouvellement de détention dès que vous en êtes informé par mail par le SIA soit environ 4 mois avant la fin de validité. Si toutefois vous estimez ne pas pouvoir procéder au renouvellement pendant cette période, vous avez la possibilité de le faire avant sachant que l'option de renouvellement sera ouverte environ 6 mois avant la date de fin de validité. Avant les 6 mois, l'option n'est pas disponible.
- ✚ Si vous ne respectez pas ce délai, l'autorisation n'est pas renouvelée sauf empêchement justifié. Par exemple, une hospitalisation.

- ✚ Si vous ne déposez pas de demande de renouvellement de l'autorisation, vous devez vous dessaisir de votre arme ou la faire neutraliser, ainsi que les munitions correspondantes

#### Refus ou retrait de l'autorisations de détention

- ✚ L'autorisation ou son renouvellement peut être refusée ou retirée pour toute raison d'ordre public ou de sécurité des personnes.
- ✚ C'est aussi le cas si vous ne respectez pas ou plus les conditions exigées
- ✚ Dans ce cas, vous devez vous en dessaisir dans le délai de 3 mois qui suit la notification de refus ou de retrait.

#### Sanctions

- ✚ Acheter, vendre ou détenir une ou plusieurs armes de catégorie B sans en avoir l'autorisation est sanctionné par une peine de prison de 5 ans et une amende de 75000€.
- ✚ La peine de prison est de 10 ans et l'amende de 500 000 € en cas d'infraction commise en bande organisée.
- ✚ Si vous commettez une des infractions suivantes, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € :
  - Déménager dans un autre département sans informer la préfecture de votre nouveau domicile
  - Acheter ou détenir plus de 10 systèmes d'alimentation par arme
- ✚ Les peines complémentaires suivantes peuvent s'y ajouter :
- ✚ Interdiction de détenir ou de porter, pendant 5 ans maximum, une arme soumise à autorisation
- ✚ Confiscation d'une ou plusieurs armes
- ✚ Retrait du permis de chasser avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant 5 ans maximum